

Membre du Conseil général des examinateurs ecclésiastiques (General Board of Examining Chaplains, « GBEC »)

Mandat canonique : Titre III, Canon 15

Description et responsabilités : Le Conseil général des examinateurs ecclésiastiques conçoit, administre, et corrige l'examen d'ordination générale (GOE) auquel se soumettent les candidat·e·s à l'ordination à la prêtrise. Le GOE évalue les compétences dans six domaines canoniquement définis : les Saintes Écritures, l'histoire de l'Église chrétienne, la théologie chrétienne, l'éthique et la théologie morale chrétiennes, le culte chrétien, et la pratique du ministère. Les membres du GBEC rédigent les questions d'examen et les grilles d'évaluation du GOE, puis évaluent les réponses sur la base de ces grilles.

Durée du mandat : 6 ans

Nombre de personnes à élire : 3 laïc·que·s, 3 professeur·e·s de séminaire, 3 prêtres en exercice, et 2 évêques.

Temps requis : 2 réunions en présentiel de trois jours, plusieurs réunions virtuelles par an, et environ 50 heures pour l'évaluation des réponses du GOE.

Compétences et charismes recherchés : Intérêt pour la formation théologique, expertise démontrée dans l'un des six domaines canoniques, expérience au sein d'une Commission des ministères, et expérience dans des contextes de ministère éducatif et/ou pastoral.